

<b>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</b> CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99  <b>Site internet : <a href="http://www.irceline.be">http://www.irceline.be</a></b>	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

## Bulletin d'information du jeudi 22 juin 2017 à 10h00

### Ozone:

- **Hier mercredi 21 juin** : dépassement du seuil européen d'information en 18 points de mesure en Flandre et en Wallonie.
- **Aujourd'hui jeudi 22 juin** : concentrations d'ozone élevées avec risque de dépassement local du seuil d'information.
- **À partir de demain vendredi 23 juin** : amélioration sensible de la qualité de l'air, on ne prévoit plus de dépassement du seuil européen d'information.

### OBSERVATIONS

#### Hier mercredi 21 juin

Hier mercredi 21 juin, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 µg/m<sup>3</sup> a été dépassé en 18 points de mesure. 180 µg/m<sup>3</sup> est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

Des dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés dans les stations suivantes :

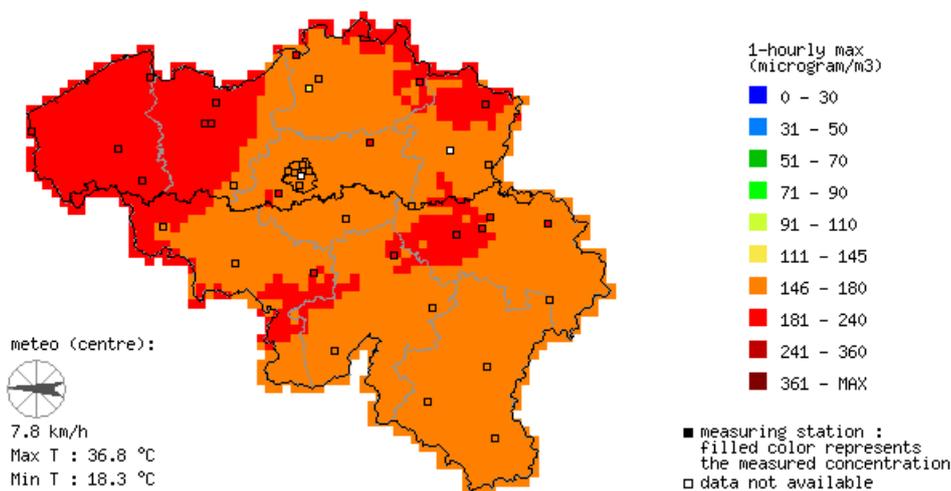
Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m <sup>3</sup> )	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m <sup>3</sup> )
42N016	Dessel	18h00 - 19h00	185 µg/m <sup>3</sup> à 19h00	163 µg/m <sup>3</sup> à 23h00
42N027	Bree	18h00 - 20h00	186 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	158 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
42N035	Aarschot	19h00 - 20h00	183 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	162 µg/m <sup>3</sup> à 21h00
42N040	Sint-Pieters-Leeuw	14h00 - 19h00	193 µg/m <sup>3</sup> à 18h00	178 µg/m <sup>3</sup> à 21h00
42R831	Berendrecht	19h00 - 20h00	183 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	162 µg/m <sup>3</sup> à 21h00
43N066	Eupen	18h00 - 19h00	181 µg/m <sup>3</sup> à 19h00	159 µg/m <sup>3</sup> à 21h00
43N073	Vezin	16h00 - 20h00	184 µg/m <sup>3</sup> à 18h00	172 µg/m <sup>3</sup> à 21h00
43R221	Herstal	19h00 - 20h00	184 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	168 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
43R222	Liège (ISSeP)	17h00 - 18h00 19h00 - 20h00	186 µg/m <sup>3</sup> à 18h00	171 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
43R240	Engis	16h00 - 20h00	195 µg/m <sup>3</sup> à 19h00	172 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
44M705	Roeselare (Haven)	16h00 - 21h00	211 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	187 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
44N012	Moerkerke	16h00 - 20h00	194 µg/m <sup>3</sup> à 19h00	174 µg/m <sup>3</sup> à 22h00

44N029	Houtem (Veurne)	14h00 - 21h00	209 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	198 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
44N052	Zwevegem	14h00 - 21h00	207 µg/m <sup>3</sup> à 19h00	192 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
44R701	Gent (Baudelopark)	16h00 - 19h00	189 µg/m <sup>3</sup> à 17h00	175 µg/m <sup>3</sup> à 21h00
44R710	Destelbergen	16h00 - 19h00	187 µg/m <sup>3</sup> à 18h00	168 µg/m <sup>3</sup> à 21h00
44R740	Sint-Kruiswinkel	17h00 - 20h00	201 µg/m <sup>3</sup> à 19h00	179 µg/m <sup>3</sup> à 22h00
45R502	Lodelinsart	15h00 - 16h00 17h00 - 21h00	194 µg/m <sup>3</sup> à 20h00	180 µg/m <sup>3</sup> à 22h00

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint en Flandre 211 µg/m<sup>3</sup> (Roeselare), en Wallonie 195 µg/m<sup>3</sup> (Engis) et à Bruxelles 176 µg/m<sup>3</sup> (Berchem-Sainte-Agathe).

Environ 30% de la population belge a été potentiellement exposée à des concentrations d'ozone plus élevées que le seuil d'information européen de 180 µg/m<sup>3</sup>.

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Wednesday 21/06/2017



Concentration horaires maximales pour le mercredi 21 juin 2017

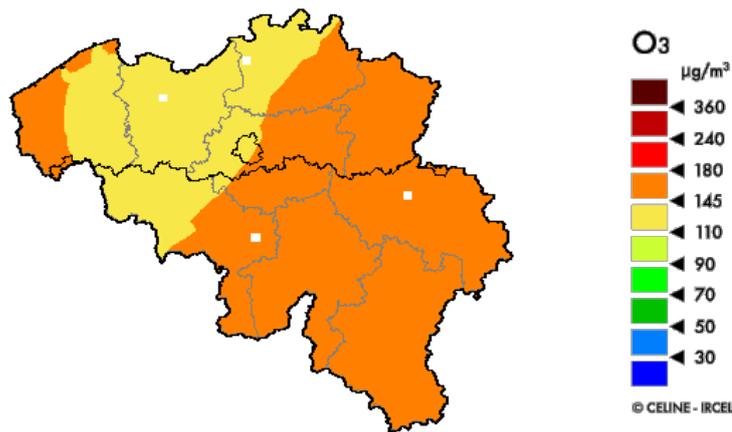
## PREVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui jeudi 22 juin

La température restera très élevée et pourra atteindre 34 °C. Il fera ensoleillé en première partie de journée, mais dans l'après-midi le risque d'averse orageuse augmentera et la température diminuera. Le vent sera sensiblement plus élevé et de secteur ouest – sud-ouest.

Les concentrations d'ozone seront à nouveau élevées avec un risque de dépassement local du seuil européen d'information.

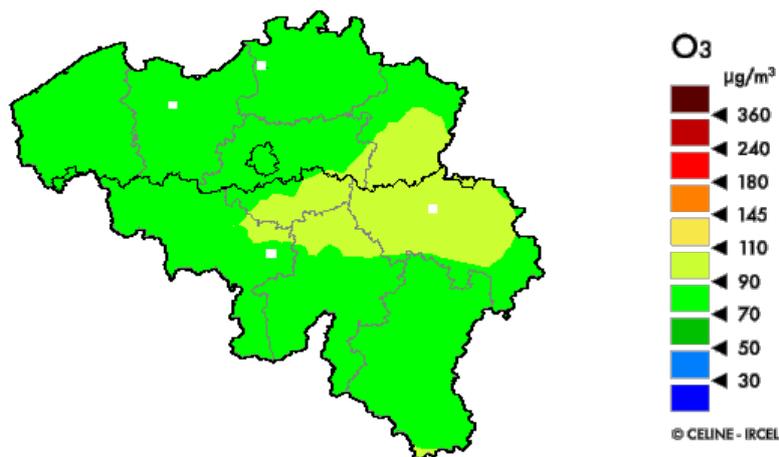
- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 125 et 180 µg/m<sup>3</sup>.**
- **Seuil européen d'information de 180 µg/m<sup>3</sup> : risque de dépassement local.**



Concentrations horaires maximales prévues pour le jeudi 22 juin 2017

Demain vendredi 23 juin

Demain vendredi, il fera moins chaud. La nébulosité sera plus abondante et le vent sera modéré de secteur ouest à sud-ouest. La qualité de l'air s'améliorera sensiblement et les concentrations d'ozone retrouveront des niveaux normaux pour la saison. On ne prévoit plus de dépassement du seuil européen d'information.



Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 23 juin 2017

Après-demain samedi 24 juin et les jours suivants

Ce week-end, il fera moins chaud avec des températures juste au-dessus de 20°C. Les concentrations d'ozone resteront normales pour la saison.

**Attention** : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

**A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.**

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

## SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m<sup>3</sup> plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m<sup>3</sup>) et d'alerte (240 microgrammes/m<sup>3</sup>) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m<sup>3</sup> peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

<b>Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures</b>	<b>Diminution estimée des fonctions respiratoires <sup>1(**)</sup></b>
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

## MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir [http://www.irceline.be/~celinair/french/pour\\_contre.html](http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html)).

## RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la

<sup>1</sup> (\*\*)*La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.*

pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

**Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :**

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS

##### **En Région flamande :**

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
  - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <http://www.vmm.be>
  - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <http://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
  - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

##### **En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)**

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<http://www.bruxellesenvironnement.be>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

**En Région wallonne : Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet :**  
<http://www.awac.be>

#### CONTACTS PRESSE

##### **En Région flamande :**

- VMM : Meneer Raf Huylebroeck (woordvoerdster) – tel. : 053/72.67.57 – GSM : 0498/80.41.46
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: de heer Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

##### **En Région bruxelloise :**

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs – tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement : Mme Julie Hairson – tél. : 02 / 775.79.29

##### **En Région wallonne :**

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

##### **CELINE :**

- FR : M. Philippe Maetz – tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15  
M. Thierry de Vos – tél. : 02/227.57.04 ou 02/227.57.02 – GSM : 0499/54.28.85
- NL: M. Frans Fierens – tél : 02/227.56.71 – GSM : 0494/62.91.40